

# Demande de téléassistance

La téléassistance est un dispositif d'écoute, d'alerte et d'assistance de jour comme de nuit pour les personnes âgées.

## En bref

En cas de chute, de malaise ou d'insécurité, la téléassistance permet à l'abonné de déclencher une alarme par simple pression sur un pendentif porté en permanence. Il entre ainsi immédiatement en communication avec une centrale spécialisée, disponible 24h/24 h, 7j/7, sans avoir à décrocher le téléphone.

Selon la situation, la personne de permanence mobilise le référent qui a donné ses coordonnées ou un service de secours.

## Pour qui ?

Toute personne âgée de 60 ans et plus, résidant à Saint-Herblain, ou personne en situation de handicap (sans condition d'âge) qui souhaite rester à son domicile en sécurité grâce à un dispositif d'écoute et d'assistance.

## La démarche

Le service seniors instruit les demandes. Un accueil physique et téléphonique est assuré. Une prise de rendez-vous est possible, sur demande.

Une tarification en fonction des ressources est proposée par le Département et une participation peut être accordée par la Ville.

L'abonnement peut être complété par des options en fonction de la situation.

## Contacts

Direction de la solidarité - Centre communal d'action sociale CCAS - Service seniors  
Hôtel de ville  
2 rue de l'Hôtel-de-Ville  
BP 50167  
44802 Saint-Herblain cedex  
02 28 25 27 78

## Horaires

Accueil téléphonique

- lundi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mardi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mercredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- jeudi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- vendredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30

Accueil physique sur RDV.

## **Lien utile**

Département de Loire-Atlantique : [Téléassistance pour les personnes âgées ou en situation de handicap](https://www.loire-atlantique.fr/44/seniors-personnes-agees/la-teleassistance-pour-les-personnes-agees-handicap) (<https://www.loire-atlantique.fr/44/seniors-personnes-agees/la-teleassistance-pour-les-personnes-agees-handicap>).